

**CONSEIL MUNICIPAL DE COARRAZE**  
**REUNION DU 27 AOUT 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-sept du mois d'août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de COARRAZE convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Michel LUCANTE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 21 Août 2020

**Etaient présents:** M. Michel LUCANTE maire, Mme Marie-Agnès MENORET-ULTRA, M. Thierry PENOUILH, Mme Françoise PUBLIUS, M. Claude GRANGE, Mme Valérie MOREL adjoints, M. Christian FRECHOU, M. Laurent JUDE, Mme Anne-Marie RAMIREZ, M. IATO Pierre, Mme ARLES Magali, Mme DELAPORTE Flora, Mme Lucie SANZ-ROMERO, Mme Sylvie GARCIA, Mme Christine MEUNIER, M. Guillaume RYCKBOSCH.

**Absents ou excusés :**

M. Frédéric BARBE a donné procuration à M. Michel LUCANTE

M. Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT a donné procuration à M Guillaume RYCKBOSCH

M. Christian POMME.

**Secrétaire de séance :** Mme Françoise PUBLIUS

---

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du 29 juillet 2020 et demande s'il y a des observations. Le procès-verbal du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Un point est fait sur les décisions prises aux fins d'informer les conseillers sur les suites qui leur ont été données :

- Un contrat aidé (PEC) pour l'entretien des bâtiments a été signé pour une durée de 12 mois à raison de 20 heures /semaine. Deux coarraziennes avaient été proposées par Pole Emploi. Une seule s'est avérée intéressée et a été retenue.
- Une embauche en interne d'une ATSEM à ½ temps a été réalisée.
- Suite aux remarques faites au dernier conseil municipal au sujet du montant de la location de l'ancien local des pompiers, Mr le Maire donne des précisions sur les tarifs pratiqués sur cette même zone, ils montrent que le montant proposé est tout à fait dans les prix de marché.

Puis, Monsieur le Maire aborde les sujets inscrits à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Bail presbytère
2. Emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe : avancement de grade
3. Création de deux abris-bus zone commerciale Intermarché – Demande de subvention au titre des amendes de police
  - Vente de bois suite à intempérie
  - Règlement intérieur Maison de l'Enfance
  - Point sur cession CCAS de Laguilhou

### 1. Bail de location n°1 place des anciens combattants

Il convient d'établir un bail avec le nouvel occupant du Presbytère, l'abbé Vianney ARNAULD, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de louer à M. Vianney ARNAULD aux fins d'habitation principale, la maison située n°1 place des anciens combattants.

FIXE - à six ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 la durée de la location,  
- à 670 € le montant mensuel du loyer auquel il conviendra d'ajouter les charges pour taxe d'enlèvement des ordures ménagères. .

APPROUVE le projet de bail tel qu'il lui est présenté par le Maire.

AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir avec le futur locataire

### 2. Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe dans le cadre d'un avancement de grade

Le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe pour assurer les missions d'aide - cuisinière.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la création, à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

### 3. Demande de subvention au Département des Pyrénées-Atlantiques au titre des amendes de police

Le Maire propose à l'assemblée de construire deux abris bus pour les scolaires et trajets Inter urbains sur l'avenue de la gare dans le sens PAU LOURDES et dans le sens LOURDES PAU. Mme MENORET-ULTRA présente un plan avec les implantations envisagées. Elle informe les membres du Conseil municipal que les communes peuvent bénéficier du soutien du Département des Pyrénées-Atlantiques au titre des amendes de police. Il s'agit d'une redistribution des produits récoltés au titre des amendes de police perçues sur le territoire des dites communes. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers. Le montant total de l'opération s'élève à 8690.00 € HT soit 10428.00 € TTC.

Mr le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à déposer la demande de subvention au titre des amendes de police, auprès du Département des Pyrénées-Atlantiques, pour l'opération ci-dessus exposée ;

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires

#### **4. Vente de bois**

Le Maire expose au Conseil Municipal que des arbres sont tombés lieu-dit « fontaine du Salut » et lieu-dit « les Barthes » hors du régime forestier. A titre de conseil, M. Simon BOUCHET responsable de l'Office National des Forêts a bien voulu faire une estimation de la quantité de stères et au prix de 12 € le stère. Il y aurait deux lots.

Le Maire informe que des recherches ont été faites sur les ventes antérieures et qu'aucune trace de ces transactions n'apparaît. Il interroge les conseillers en place précédemment qui n'ont pas de réponse.

Il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE de vendre 2 lots de bois estimés chacun à 5 stères.

FIXE - à 12 euros le prix du stère de bois

AUTORISE le Maire à signer émettre les titres de recettes correspondants.

#### **5. Règlement intérieur Maison de l'Enfance**

Mme PUBLIUS expose que le règlement de la maison de l'enfance doit évoluer. Elle expose les quelques points à modifier : démarche à suivre en cas d'incivilité au sein de la maison de l'enfance, mise en place d'un service minimum en cas de grève des enseignants, période de fermeture.

Mr Jude fait remarquer que les parents ont été satisfaits de l'ouverture du centre de loisirs tout le mois d'août. Mme Publius informe que c'est une mesure qui fait partie du dispositif « vacances apprenantes » et Mme Meunier précise que les 15 jours de fermeture en août permettent aussi de planifier les congés du personnel.

Le Maire invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur ce nouveau règlement

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le règlement intérieur de la Maison de l'enfance

#### **6. Vente LAGUILHOU par le CCAS**

Mme MOREL expose que le conseil d'administration du CCAS a accepté à l'unanimité de céder la propriété LAGUILHOU à la commune. Il reste quelques formalités à effectuer dont une consultation des domaines.

M. Guillaume RYCKBOSCH demande pourquoi il est nécessaire de passer par les domaines, ce à quoi Mme MENORET-ULTRA lui précise qu'il s'agit de faire une évaluation du bien aux fins de calculer les frais d'acte. La Commune devra faire valoir que les travaux de rénovation du site ont été toujours été financés par le budget communal.

Mme GARCIA fait part du fait qu'elle a été sollicitée par les pompiers alors que ce n'est plus de son ressort. Il lui a été répondu que les modifications de coordonnées ont été communiquées mais n'avaient pas encore été validées, c'est maintenant chose faite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Le maire,



Michel LUCANTE